

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2013**

L'an deux mille treize, le onze juillet, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CAILLAUD Jean, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : MELIS Christian, GERBE Sylvie, FAURE Elyane, PRIEUR Patrick, MANZETTI Odile et RONTEIX-JANISSON Guy

Absents excusés : GOUMY Pascal (pouvoir à FAURE Elyane), BAUFOND Christian (pouvoir à MELIS Christian), REBEIX Pierre (pouvoir à CAILLAUD Jean) et DOMAS Catherine (pouvoir à GERBE Sylvie)

Absents : RODRIGO Sylvie et DARBEAU Joël

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : FAURE Elyane

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2013

Ordre du jour :

- 1 – Révision tarifs 2013-2014 pour cantine, garderies, étude et centre de loisirs
- 2 – Contrat Enfance : renouvellement convention prestation service ordinaire
- 3 – Personnel communal : recrutement en « Emploi Avenir »
- 4 – Composition futur conseil communautaire
- 5 – Riom Communauté : Syndicat mixte ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne
- 6 – Enquête publique Société des Eaux de Volvic
- 7 – Riom Communauté : Fonds concours petit patrimoine pour La Sauzède
- 8 – Budget : ajustements crédits 2013
- 9 – Divers

Pas d'observations concernant le compte rendu de réunion de conseil municipal du 10 juin 2013

1 – Révision tarifs 2013-2014 pour cantine, garderies, étude et centre de loisirs

Délibération n° 2013-37

Mme GERBE rappelle au conseil municipal que le quotient familial est appliqué sur les tarifs de cantine, garderies et centre de loisirs.

Compte tenu de l'évolution des charges, elle propose pour l'année scolaire 2013--2014 :

- une augmentation de tous les tarifs d'environ 2 %,
- une réévaluation des tranches du quotient familial d'environ 2 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions. Les montants suivants seront applicables à la rentrée scolaire de septembre 2013 :

Les tranches du quotient familial :

Tranche	Quotient familial (Revenus mensuels/Nombre de parts)
Tranche 1	De 0 à 460 €
Tranche 2	De 461 à 745 €
Tranche 3	De 746 à 1 030 €
Tranche 4	Supérieur à 1 030 €

Les tarifs :

Cantine :

Prix d'un repas enfant avec application du quotient familial, soit :

Tranche	Tarif 2012	Tarifs 2013
Tranche 1	2,85 €	2,90 €
Tranche 2	3,15 €	3,20 €
Tranche 3	3,45 €	3,50 €
Tranche 4 (=plein tarif)	3,70 €	3,80 €

Prix d'un repas adulte : **5,50 €**

Prix d'un repas spécifique (servi mais non fourni) : **0,80 €**

Garderies du matin ou du soir pour 1 enfant par famille

Forfait mensuel avec application du quotient familial, soit :

Tranche	Tarif 2012	Tarif 2013
Tranche 1	8,65 €	8,85 €
Tranche 2	9,20 €	9,35 €
Tranche 3	9,70 €	9,90 €
Tranche 4 (=plein tarif)	9,90 €	10,10 €

Garderies du matin ou du soir à partir de 2 enfants par famille

Forfait mensuel : Tarif tranche 1 x 2, soit **8,85 x 2 = 17,70 €**

Etude surveillée :

Forfait mensuel : pour 1 enfant : **16 €** et à partir de 2 enfants : **21 €**

Centre de Loisirs (avec application du quotient familial) :

Tranche	Prix Journée	Prix ½ journée sans repas	Prix ½ journée avec repas	Forfait 5 jours
Tranche 1	3.70 €	1.90 €	2.20 €	17.00 €
Tranche 2	6.40 €	3.20 €	3.70 €	31.00 €
Tranche 3	9.20 €	4.60 €	5.35 €	44.00 €
Tranche 4 (= plein tarif)	11,25 €	5.35 €	7.00 €	54.00 €

2 – Contrat Enfance : renouvellement convention prestation service ordinaire

Délibération n° 2013-38

Madame GERBE Sylvie informe que la convention de prestation service ordinaire signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est arrivée à échéance le 31 décembre 2012.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement ». Elle a pour objet de prendre en compte les besoins des usagers, déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre et fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

La Caisse d'Allocations Familiales propose de renouveler cette convention aux mêmes conditions pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour renouveler la convention avec la CAF pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3 – Personnel communal : recrutement en « Emploi Avenir »

Délibération n° 2013-39

Monsieur le Maire et Sylvie GERBE informent qu'avec la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, il est nécessaire de recruter du personnel pour remplir les normes d'encadrement.

Ils proposent de recruter au moins un jeune en contrat « Emploi Avenir ». Des contacts sont pris avec la Mission Locale pour l'Emploi pour étudier les candidats pouvant bénéficier de ce type de contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour que Monsieur le Maire recrute le personnel nécessaire auxdits encadrements et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

4 – Composition futur conseil communautaire

Délibération n° 2013-40

Exposé de Monsieur le Maire :

- La loi prévoit, qu'en cas d'accord, le nombre et la répartition des sièges peuvent être revus. Dans le cadre strict de la loi, le nombre serait de 37.
- A l'issue de discussions, notamment en bureau communautaire, il a été proposé au conseil communautaire du 6 juin 2013 un nombre total de sièges de 41 titulaires et de 3 suppléants et une répartition par commune comme suit :

Communes	Titulaires	Suppléants	Communes	Titulaires	Suppléants
La Moutade	1	1	Enval	2	
Pessat Villeneuve	1	1	Ménétrol	2	
Le Cheix sur Morge	1	1	Saint-Bonnet près Riom	3	
Cellule	2		Mozac	6	
Malauzat	2		Riom	19	
Marsat	2				

- Cette proposition a été adoptée par la majorité du conseil communautaire. Monsieur CAILLAUD a refusé cette proposition pour les raisons suivantes : La commune était préalablement représentée par 3 titulaires et 2 suppléants, la nouvelle répartition fixe le nombre à 2 pour Enval. Monsieur le Maire estime que ce nombre est insuffisant car l'investissement nécessaire pour participer aux travaux communautaires va demander plus de temps et cela ne correspond pas à l'esprit communautaire quand celle-ci a été créée. Il propose donc 3 élus titulaires.
- Il est proposé à chaque commune membre de Riom Communauté d'approuver la composition du futur communautaire avant le 31 août 2013.

Monsieur le Maire propose de ne pas approuver cette composition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas approuver cette proposition et de demander 3 élus titulaires.

5 – Riom Communauté : Syndicat mixte ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne

Délibération n° 2013-41

Depuis 2012, des échanges ont permis d'aboutir à la création d'un syndicat mixte ouvert ayant pour objet d'animer, de coordonner et de piloter des réflexions stratégiques et des projets d'intérêt métropolitain qui

seront mis en œuvre par les membres du syndicat mixte ou tout autre acteur concerné. Les réflexions et les études portées par le syndicat pourront s'inscrire, notamment dans les 4 axes thématiques suivants :

- Promouvoir les mobilités durables
- Stimuler l'innovation et la connaissance
- Déployer une offre culturelle, sportive et touristique d'excellence
- Aménager les territoires d'enjeux métropolitains.

Par décision du 6 juin 2013, le conseil communautaire :

- a approuvé les statuts du syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne
- a approuvé l'adhésion de Riom Communauté au syndicat mixte
- a sollicité de Monsieur le Préfet la création du syndicat mixte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création de ce syndicat.

6 – Enquête publique Société des Eaux de Volvic

Délibération n° 2013-42

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique est en cours (du 17 juin au 17 juillet 2013) sur le projet présenté par la Société des Eaux de Volvic en vue de regrouper l'exploitation des deux usines d'embouteillage d'eaux minérales Chancet 1 et Chancet 2 et leurs installations annexes situées sur le territoire des communes de Volvic et d'Enval.

Ce projet relève du régime de l'autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

(Il s'agit d'un dossier de régularisation).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet.

7 – Riom Communauté : Fonds concours petit patrimoine pour La Sauzède

Manque d'éléments à ce jour pour délibérer : à reporter à la prochaine réunion.

8 – Budget : ajustements crédits 2013

Délibération n° 2013-43 - Décisions modificatives n° 3 et 4

Madame GERBE présente au conseil municipal les ajustements à faire par rapport aux crédits prévus au budget primitif 2013 en fonction des engagements pris depuis le vote du budget.

Il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Fonctionnement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
60633 - Fourn. Voirie		4 000		
61522 – Entretien bâtiments		28 700		
022 – Dépenses imprévues	15 700			
7788 – Produits exceptionnels (Remb. Assurance)				17 000
TOTAL		17 000		17 000

Investissement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
022- Dépenses imprévues	15 143.68			
21312 – 33 Travaux groupe scolaire		56 700		
21318 – 33 Trav. Bâtiments divers	66 288.32			
2132 - 33 Travaux appartement	1 000			
2135 33 Travaux entrepôt stockage		6 200		
21571–11 Achat tracteur tondeuse		4 000		
2188-11 Acquisitions diverses		2 200		
2315-76 Travaux-Voirie divers		10 300		
2315-77 Trav. Bourg Sauzède		69 170.42		
10223 – TLE			6 532	
10226 – Taxe d'aménagement				33 500
2315-77 Reverst. Assaint Bourg Sauzède				39 170.42
TOTAL		66 138.42		66 138.42

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits proposés.

9 – Divers

1°) Adhésions à l'EPF-Smaf

Délibération n° 2013-44

Exposé de Monsieur le Maire :

- Les communes de Besse (Cantal), Ternant les Eaux (Puy-de-Dôme), Saint Léon (Allier), Le Vigean (Cantal), Beauzac (Haute-Loire), Allegre (Haute-Loire), Lieutades (Cantal) et la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier (Allier) ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf.
- L'assemblée générale de l'EPF, réunie le 4 juillet 2013, a donné un avis favorable.
- Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne, doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord aux adhésions précitées.

2°) Syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Riom (SIARR) : rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif consultable en mairie.

3°) Fleurissement : Passage ce jour du jury dans le cadre du concours du fleurissement des villages. Les aménagements du Bourg de la Sauzède et le petit pont rue des Gorges ont été appréciés.

4°) Plan de prévention des Risques d'Inondation : Jean CAILLAUD, Christian MELIS et Sylvie GERBE ont assisté aujourd'hui à une réunion organisée par la Préfecture et associant le bureau d'études.

Il a surtout été présenté en détail la méthode de définition et de cartographie des aléas inondation. Retard dans le calendrier pour l'étude (1 mois et ½). La présentation des cartes d'aléas et des enjeux est prévue en septembre et suite aux observations, les cartes définitives et le porté à connaissance sont prévus pour novembre-décembre.

5°) Travaux Rue de l'Ambène et Place Marcel Morge :

Subvention accordée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. La consultation peut donc être lancée (prévue pour la semaine prochaine). Lancement des travaux de réfection du réseau d'eau Place Marcel Morge par le syndicat d'eau de la Plaine de Riom.

6°) Informations diverses

- Suite au litige concernant les travaux de réfection du réseau d'assainissement dans le bourg de la Sauzède, SEMERAP a décidé d'accorder un avoir de 18 000 € à la commune sur des travaux futurs bien que le rapport d'expert n'ait pas engagé sa responsabilité.
- Commission de Sécurité : lors de la visite périodique de la salle polyvalente des observations inadaptées ont été notifiées.
- Distribution du journal l'Envalois après le 14 juillet
- Inauguration du Bourg de la Sauzède le 10 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.